



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 02845

Numéro SIREN : 524 156 478

Nom ou dénomination : 2 C 3 T PACA

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2015 sous le numéro de dépôt 8000

26 MAI 2015

3

SOCIETE 2 3 T PACA
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
CAPITAL SOCIAL DE 1 040 EUROS
SIEGE SOCIAL : 7 AVENUE ANDRE ROUSSIN – LE PONANT LITTORAL
13016 MARSEILLE
524 156 478 R.C.S. MARSEILLE

8000

roy

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an Deux Mille quatorze,
Le trente et un décembre,
A dix-huit heures,

L'associé unique, Monsieur Bruno MICHELANGELI, également gérant de la société «2C3T PACA», société au capital social de 1 040 euros, dont le siège social est à MARSEILLE, a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de Monsieur Bruno MICHELANGELI de ses fonctions de gérant,
- Quitus à donner au gérant démissionnaire,
- Nomination d'un nouveau gérant,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associé unique :

- la feuille de présence,
- le rapport du gérant,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'associé,
- un exemplaire des statuts.

.../...

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance et le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique donne acte à la gérance :

- de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'associé et la mise à disposition des documents nécessaires ont bien été respectées.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique prend acte de la démission remise par Monsieur Bruno MICHELANGELI de ses fonctions de gérant à compter de ce jour.

Il lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ces fonctions.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique décide de nommer à compter du 1^{er} janvier 2015, Madame Corinne DONSIMONI, née le 24 mai 1966 à MARSEILLE, demeurant Avenue St Julien, Clairefontaine, 13012 MARSEILLE, aux fonctions de gérante de la société en remplacement de Monsieur Bruno MICHELANGELI, gérant démissionnaire.

Madame Corinne DONSIMONI, qui accepte, déclare n'être frappée d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions.

L'associé unique décide de fixer ultérieurement le montant de la rémunération que pourra éventuellement percevoir Mme Corinne DONSIMONI.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à la gérance pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

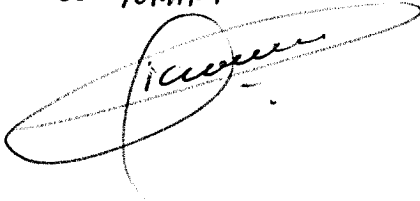
.../...

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

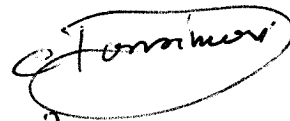
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance et visé par l'associé unique.

LE GERANT DEMISSIONNAIRE (1)
M. Bruno MICHELANGELI

BON POUR DEMISSION DES FONCTIONS
DE GERANT .



LE NOUVEAU GERANT (2)
Mme Corinne DONSIMONI



BON POUR ACCEPTATION DES FONCTIONS DE
GERANTE .

(1) Faire précéder la signature de la mention
« Bon pour démission des fonctions de gérant »

(2) Faire précéder la signature de la mention
« Bon pour acceptation des fonctions de gérante »